

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : PLAÏNO David, DATOLA Murielle, CONVERSET Félicie.
Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le Maire annonce que le point 4 « Petites Villes de Demain : convention-cadre » est retiré ; il sera examiné lors de la prochaine séance.
Le compte-rendu du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

- a. Cyberattaque. Le système informatique de la C.C.C.T. a été touché début janvier causant de nombreux problèmes : pertes de données,... Pas de revendication à ce jour.
- b. P.L.U.i : Le cycle des réunions reprend. La prochaine sur le règlement aura lieu jeudi 26 janvier.
- c. P.E.T.R. Chalosse Tursan. Une réunion de sensibilisation à la problématique des installations et transmissions agricoles aura lieu à Hagetmau le jeudi 2 février. Mr le Maire sera accompagné de Benoît LOCHE.

2. S.I.V.U. des écoles du Tursan.

Les modifications liées au départ à la retraite de Mme Christine DUCOUSSO ont été présentées aux agents le 7 janvier 2023.

II - FINANCES

1. Régie. Des agents de la Trésorerie de Saint-Sever ont réalisé un contrôle inopiné de la régie de la commune le 28 novembre dernier ; ils n'ont pas relevé de manquement à la tenue de cette régie. Par contre, ils ont fait observer que le montant de l'encaisse (montant détenu par le régisseur), fixé à 2 000 € par délibération, avait été dépassé en période estivale (ouverture de la piscine). Afin d'éviter cela 2 solutions sont présentées :

- Le régisseur se déplace plus souvent pour faire des dépôts,
- Le conseil municipal décide d'augmenter le montant de l'encaisse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer le montant de l'encaisse à 4 000 € à compter du 1^{er} février 2023.

2. Tarifs communaux 2023. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de modifier certains tarifs communaux à compter du 01/03/2023

CAMPING

Forfait 1 pers + 1 tente + 1 véhicule	9,78 €
Forfait 1 pers + 1 caravane + 1 véhicule	13,28 €
Forfait 1 pers + 1 camping-car	13,28 €
Forfait 2 pers + 1 tente + 1 véhicule	13,56 €
Forfait 2 pers + 1 caravane + 1 véhicule	17,06 €
Forfait 2 pers + 1 camping-car	17,06 €
1 pers supplémentaire de plus de 5 ans	3,73 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant en séjour ALSH	2,00 €
Accompagnateurs ALSH et tentes	gratuit
1 tente	3,00 €

1 véhicule	3,00 €
Garage mort	3,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

GÎTE REFUGE DES AUGUSTINS

Location gîte complet

Nuitée	150,00 €
Week-end	270,00 €
Semaine	600,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

Location chambres à la nuitée

Tursan	50,00 €
Alsace, Navarre, Landes	40,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

Prestations supplémentaires

Location linge de couchage	Nuitée/personne	10,00 €
Location de linge de toilette	Nuitée/personne	5,00 €
Forfait ménage		40,00 €

MAIRIE

Salle Robert DUCAMP	75 €/jour Gratuit pour les associations et entreprises geaunoises
---------------------	--

SALLE DES ASSOCIATIONS

Annexe hall	75 €/journée Gratuit pour les associations et entreprises geaunoises
-------------	---

SALLE POLYVALENTE

Associations	Locales : gratuit Autres associations : 170 €/jour (selon le cas, à l'appréciation de Mr le Maire)
Particuliers	Geaunois : 1 ^{er} jour : 170 € 2 jours consécutifs : 270 €
	Hors commune : 1 ^{er} jour : 270 € 2 jours consécutifs : 420 €
	50 €/journée supplémentaire hors nettoyage
Autres utilisateurs	Utilisation hebdomadaire (hors asso) : 80 €/mois
	Utilisation bihebdomadaire (hors asso) : 140 €/mois
Caution	150 €/utilisation

Location 1 jour : mise à disposition la veille du jour d'utilisation et restitution le lendemain avant midi, nettoyage réalisé.

Location 2 jours : mise à disposition la veille du 1^{er} jour

d'utilisation et restitution le lendemain du 2^{ème} jour d'utilisation avant midi, nettoyage réalisé.
Associations locales = siège social à Geaune.
Associations intercommunales = siège social à Geaune avec un nombre conséquent d'adhérents geaunois.

DROITS DE PLACE

Commerces sédentaires	Terrasse cafés-restaurants	5 €/m ² /an (45 m ²) soit 225 €
	Etalages	5 € / m ² / an
Commerces ambulants	Non abonnés	3,50 €/emplacement/jour
		5,00 €/empl/jour avec eau et/ou électricité
	Abonnés	30 €/trim - 100 €/an
		45 €/trim - 150 €/an avec eau et/ou électricité
Vide-grenier		3,00 €/m ² /jour
Travaux avec occupation domaine public		Gratuit jusqu'à 3 mois 1 € /m ² /jour au-delà de 3 mois
Vente occasionnelle		70 €/ autorisation

PISCINE

CATÉGORIES	ENTRÉE INDIVIDUELLE	CARTE 12 ENTRÉES
Enfants de moins de 6 ans	gratuite	
Enfants de 6 à 15 ans	2,00€	20,00€
Adultes	3,00€	30,00€
Groupes (sur demande)		
- Enfants (de 6 à 15 ans)	1,00€	
- adultes et accompagnants	2.00€	

3. Bouclier tarifaire et amortisseur électrique 2023. Conformément à la loi, Mr le Maire a rempli et envoyé un imprimé aux 2 fournisseurs d'électricité de la commune (ENGIE et EDF) pour demander l'application du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électrique en 2023 afin d'avoir une augmentation limitée du prix de l'électricité (+ 15%).
4. Attribution de compensation. Mr le Maire a adressé un courrier à Mme la Présidente de la C.C.C.T. afin de lui demander une révision de l'attribution de compensation pour 2023 de l'ordre de 9 000 € au bénéfice de la commune de Geaune. Ce montant correspondait à la subvention d'équilibre que la commune versait au C.C.A.S. de Geaune qui, en 2018, a intégré le C.I.A.S. de la C.C.C.T. Depuis 2021, les missions d'aide à domicile qui étaient assurées par le C.C.A.S. puis le C.I.A.S. sont assurée par l'A.D.M.R. (association d'aide à domicile en milieu rural) de Samadet et non par le C.I.A.S. Il est donc légitime que cette somme soit reversée à la commune de Geaune qui pourrait, ainsi, verser une subvention à l'A.D.M.R. de Samadet.
5. Commission des finances. Réunion programmée au jeudi 9 février à 19h00 pour examiner les résultats de 2022.

III - TRAVAUX

1. Réhabilitation de façades. Mr le Maire présente le dossier de Mme Carmen BOEZ CANTARERO pour son immeuble situé au 18 rue Gourgues. La dépense subventionnable est de 15 595,00 €. Le règlement prévoit une subvention de 30 % (en l'occurrence 4 678,50 €) plafonnée à 2 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, conformément au règlement, de lui attribuer 2 000 € d'aide.
2. Point sur les travaux par Pierre FLOUS.
 - a. Bouquinerie. Remplacement des volets. La commande est faite.
 - b. Peinture au sol zone bleue. A commander.
 - c. Bois jardin médiéval. Commandé.
 - d. Chauffe-eau du hall des sports. Son remplacement est imminent. La commune a reçu une indemnité d'assurance, cet appareil ayant été prématurément dégradé par une fuite d'eau au-dessus.
3. Nouvelle STEP. Au vu du nouveau règlement du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan relatif à une participation financière aux travaux d'investissement en assainissement collectif (désormais fixée à 20 %), Mr le Maire propose que le conseil municipal délibère dans le même sens, à savoir que la participation de la commune de Geaune ne dépasse pas celle du Syndicat, structure ayant la compétence et maître d'ouvrage, soit un maximum de 20 %. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.
4. Commission travaux. Réunion le mardi 31 janvier à 19h00.

IV - DEMANDE DE CLÉVACANCES

Le co-président et le directeur de Clévacances Gers et Landes en Gascogne ont rencontré récemment Mr le Maire. Ils souhaiteraient avoir à disposition un local à la mairie de Geaune, sorte d'antenne sur le département des Landes, afin de disposer d'une adresse postale sur les Landes et de tenir une permanence régulière afin de rester au plus près des adhérents landais. Mr le Maire propose de leur louer un bureau au 1^{er} étage de la mairie, actuellement libre, pour 100 € par mois, charges comprises. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

V - PROJET « VILLAGE DE COURSE LANDAISE »

La Fédération Française de la Course Landaise, afin de promouvoir notre sport gascon, souhaite créer un « circuit des arènes du Tursan ». Cela permettra également de mettre en valeur le village et ses atouts : patrimoine, commerces, chemins de randonnées,... Le matériel à installer se compose de pancartes aux entrées du village « Village de Course Landaise », aux arènes, l'un présentant la Course Landaise et l'autre l'histoire des arènes de la localité et enfin, d'un pupitre permettant de situer le village au sein de ce circuit. A noter que, pour la partie documentaire « Histoire des arènes de Geaune », Mr le Maire pense solliciter Mr José DAUBAGNA. A priori, cela représenterait une dépense de l'ordre de 1 200 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et aux conditions de mise en place.

VI - COMMUNICATION

1. Vœux. Bonne participation, environ 200 personnes. La nouvelle formule a fait l'unanimité : « tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ».
2. Déploiement de nouvelles gendarmeries. Mr Gilles LACOSTE a

participé récemment à une visio-conférence sur l'avenir des gendarmeries des Landes. Si 4 à 5 nouvelles gendarmeries devraient être créées, toutes les brigades existantes, dont celle de Geaune, seront maintenues.

3. Réunion commission communication. Fixée au lundi 30 janvier à 19h00.

La séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David Excusé

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle Excusée

CONVERSET Félicie Excusée